



Le 2 septembre 2019,

INFORMATION :

**Présentation de l'ALSH d'Eyjeaux :
Accueil de Loisirs Sans Hébergement**

Jusqu'en juin 2019, les garderies du matin et du soir étaient déclarées auprès de la CAF dans le cadre d'un contrat enfant – jeunesse et financées partiellement par la CAF sous la forme d'un forfait.

A compter de la rentrée 2019, l'équipe municipale a souhaité structurer la garderie du soir en **Accueil de Loisirs Sans Hébergement** afin d'offrir aux enfants une meilleure qualité tant dans l'accueil que dans les activités (TAP) proposées. Dorénavant, la garderie du soir s'appellera « Accueil Périscolaire ». Dans l'immédiat, la garderie du matin ne sera pas incluse dans cette nouvelle structuration. La convention qui lie la mairie d'Eyjeaux avec l'ALSH de Boisseuil demeure inchangée et les familles d'Eyjeaux pourront inscrire leur enfant à l'ALSH de Boisseuil les mercredis après – midi et les vacances scolaires comme les années précédentes. Le transport permettant d'acheminer les enfants de l'école d'Eyjeaux à l'ALSH de Boisseuil sera assuré tous les mercredis midi de classe et ce à titre gracieux.

Qu'est-ce qu'un ALSH ?: C'est un accueil de mineurs déclaré auprès des services de la **Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations**, de la CAF et de la PMI, répondant à **des exigences** en terme de qualité d'accueil qui sont les suivantes :

- La présence d'un directeur. Il a pour fonction d'écrire un projet pédagogique et éducatif qui définira le sens de l'accueil et des activités proposées. Il coordonne le travail des personnels de l'ALSH, organise et propose des activités pour les enfants.
- La nécessité d'un nombre de personnel formé : titulaire du BAFA, du CAP petite enfance, diplôme d'ATSEM ou équivalent.
- Des locaux répondant aux normes d'accueil définis par la DDCSPP et la PMI (protection maternelle infantile) pour les enfants de moins de 6 ans.



Organisation de l'ALSH d'Eyjeaux :

Organigramme :

Directeur	Animatrices	Animateurs ponctuels
Florian GUY	Maddy ANGER Aline BONNET Agnès BUREAU Marylène FOIREST Catherine GROS-BARRIERE Cécile SOULAT	Patricia BEGOIN Yannick BRETON Bénévoles de la commune Animateurs rémunérés

Les horaires :

Horaires de la garderie du matin	Horaires de l'accueil périscolaire du soir	Horaires des TAP proposées les lundis / mardis / Jeudis *	Horaires des TAP proposées les vendredis
7h – 8h50	15h45 – 18h30	De 16h à 17h De 17h à 18h	De 16h à 17h

- Dans la mesure du possible, les activités proposées tiendront compte des horaires des APC.



Démarches à faire pour que votre enfant soit accueilli dans les meilleures conditions à l'Accueil Périscolaire et aux TAP :

- 1. Vous avez rempli et remis la fiche de fréquentation aux services communaux à la mairie : Vous n'avez pas d'autres démarches d'inscription à réaliser.**
2. Afin d'assurer le meilleur accueil à votre enfant et prévoir le nombre de personnels nécessaire à la prise en charge de vos enfants, il vous sera envoyé avant chaque période, un calendrier où vous pourrez cocher les jours où votre enfant fréquentera la garderie du matin et l'accueil périscolaire. Si vous ne connaissez pas encore tous les jours où votre enfant aura besoin d'être accueilli, vous aurez ponctuellement la possibilité d'adresser un courriel, un courrier postal ou appeler au téléphone aux coordonnées ci – joint *. Une souplesse sera observée.
3. Les TAP seront proposées à tous les enfants inscrits aux TAP et vous recevrez avant chaque période une ou plusieurs propositions d'activités auxquelles vous aurez la possibilité d'inscrire votre enfant avant la date limite.

Les tarifs d'inscription aux activités pour l'année 2019-2020 seront les mêmes que ceux de l'année 2018 – 2019.

- Courriel : alsh.eyjeaux@outlook.fr
- Courrier : ALSH d'Eyjeaux 6-8 route des écoles - 87220 Eyjeaux
- Tel : Mairie d'Eyjeaux : 0555002781